



Ensemble  
vers l'emploi

## CLIENTS PROFESSIONNELS

Base Smic horaire au 1er mai 2023 soit 11,52 €

<b>Grille tarifaire au 1<sup>er</sup> mai 2023</b>	
<b>Activités</b>	<b>€ par heure et par salarié</b>
Entretien des locaux	22,92 €
Entretien « classique » des espaces verts, manutention, accueil et administratif...	23,73 €
Travaux « experts »	25,75 €

Tarifs négociables selon les caractéristiques de la mission / Devis gratuit sur simple demande

<b>Frais annexes</b>	
Adhésion Adcr Services 2023	16,00 €
Paniers repas	Selon convention collective
Indemnités kilométriques	ou accord cadre
Location matériel par l'association ADCA	8 € de l'heure
	21 € par demi-journée
	35 € la journée

<b>Majorations</b>	
Heures supplémentaires de la 36 <sup>e</sup> à la 43 <sup>e</sup>	+ 25%
Heures supplémentaires de la 44 <sup>e</sup> à la 48 <sup>e</sup>	+ 50%
Heures de nuit (de 21h à 6h)	+ 25%
Tarifification dimanche et jours fériés	Selon convention collective
	ou accord cadre
Pénalités d'annulation dans un délai de moins de 24h	10% du montant prévu

### ***Adcr Services, votre partenaire des clauses sociales***

En tant qu'association intermédiaire, Adcr Services vous accompagne en tant qu'opérateur d'insertion pour répondre aux marchés avec clauses sociales.

### ***Rappels***

Le client fournit le matériel et les matériaux nécessaires à la bonne réalisation de la mission.  
Le client est responsable de la sécurité des salariés et leur fournit les EPI (équipements de protection individuelle) pour lui permettre de travailler dans les meilleures conditions.  
Sauf habilitation appropriée, il est formellement interdit aux salariés Adcr Services de réaliser des travaux nécessitant de monter plus de « 3 marches ».  
Adcr Services doit être informé dans les meilleurs délais de tout changement lié au contrat de mise à disposition (jour et horaire, tâches à réaliser).  
Durée minimale facturée par intervention : 2 heures.